

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jacques WITKOWSKI Préfet de la Manche



Arrêté du 29 décembre 2016 signé par le préfet de la Manche : M. Jacques WITKOWSKI

NUMERO SPECIAL nº 24



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture : http ://www.manche.gouv.fr

RUBRIQUE: PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

S O M M A I R E

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION	3
Arrêté n° 16-169 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature à M. Denis WAHL, chef du service des ressources et de la	
modernisation	3
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	3
AU NIVEAU REGIONAL	3
Arrêté n° 16-168 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature en matière domaniale à l'attention de M. Alain GUILLOUËT,	
administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-	
Vilaine	3

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

Arrêté n° 16-169 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature à M. Denis WAHL, chef du service des ressources et de la modernisation

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements :

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 août 2000 portant nomination de M. Denis WAHL, en qualité d'attaché principal de préfecture ;

Vu l'arrêté du préfet de région du 11 février 2013 portant reclassement de Mme Dominique DUFRESSE attachée principale administration de l'intérieur et de l'outre-mer et la note de service du 12 janvier 2010 la nommant chef de bureau des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 080/2015 du 17 décembre 2015 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2009 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture et des sous-préfectures de Cherbourg, d'Avranches et de Coutances ;

Vu la décision du 14 avril 2010 nommant M. Denis WAHL chef du service des ressources et de la modernisation ;

Vu la note de service en date du 5 février 2016 nommant M. Dominique GOMEZ, chef du bureau des moyens de fonctionnement, de la logistique et du courrier, à compter du 1er mars 2016 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1 : Délégation est donnée à M. Denis WAHL, attaché principal de préfecture, chef du service des ressources et de la modernisation, à l'effet de signer :

- les états arrêtés portant émission de titres de recettes ou de dépenses pour la comptabilité de l'Etat hors programme 307,
- les titres exécutoires de recettes et bordereaux correspondants,
- toutes pièces comptables du budget de l'Etat, notamment chèques, ordres de paiement, ordres de reversement, états récapitulatifs des créances,
- l'état de propositions de paiement et de recettes pour l'exécution du budget de l'Etat, tel qu'il est défini dans l'arrêté préfectoral concernant la gestion des crédits de l'administration préfectorale,
- les expéditions et bordereaux hypothécaires des actes de ventes, acquisitions, locations des propriétés de l'Etat et de l'office HLM,
- les copies conformes d'arrêtés préfectoraux et les pièces annexes à ces arrêtés,
- d'une manière générale, toutes correspondances courantes relevant des attributions du service autres que celles ayant un caractère d'acte de pouvoir,
- les formules exécutoires à apposer sur les titres de perception en exécution de l'article 25 du décret du 29 décembre 1962 modifié.

Art. 2: En cas d'absence ou d'empêchement de M. WAHL, délégation est donnée à Mme Dominique DUFRESSE et à M. Dominique GOMEZ, chefs de bureau, pour signer l'ensemble des pièces et documents visés à l'article 1.

Art. 3 : La secrétaire générale de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

•

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Au niveau régional

Arrêté n° 16-168 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature en matière domaniale à l'attention de M. Alain GUILLOUËT, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Illeet-Vilaine

VU le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

VU le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles R. 158 et R.163 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié :

VU le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif aux attributions de la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;

VU le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Alain GUILLOUËT, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

VU l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille et Vilaine ;

VU la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er janvier 2017 la date d'installation de M. Alain GUILLOUËT dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ; SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à M. Alain GUILLOUËT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine à compter du 1er janvier 2017, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Manche.

Art. 2: En application de l'article 1er du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié susvisé, M. Alain GUILLOUËT peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Il devra définir, par arrêté ou par décision pris au nom du préfet, la liste de ses subdélégataires. Cet arrêté ou cette décision devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Art. 3: Le présent arrêté prend effet le 1er janvier 2017.

Art. 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016.

Art. 5: La secrétaire générale de la préfecture et l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI